

Monsieur RAVERDEL, 1er Adjoint, chargé des travaux informe l'Assemblée que dans la construction du groupe scolaire de LUDRES-CENTRE, il importe de modifier les caractéristiques de la chaufferie prévue initialement au marché, afin de réaliser des économies de fonctionnement substantielles.

A cet effet, la modification de la chaufferie par l'installation de modules gaz avec circuit indépendant des locaux salle polyvalente et bibliothèque entraînerait des travaux supplémentaires pour 14 605 F 92 T.T.C.,

d'autre part, la réalisation de canalisations de distribution d'eau chaude et froide en tube cuivre entraînerait une plus-value de 1 560 F 00 T.T.C.,

enfin, caisson d'extraction VMC des locaux équipé d'un moteur à 2 vitesses, pour un montant de 3 786 F 78 T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- en vue de réaliser des économies de fonctionnement ultérieures, il est ajouté au marché de base avec l'entreprise CRACCO, pour la construction du groupe scolaire LUDRES-Centre 10 classes, les travaux ci-dessous indiqués :
 - . modification de la chaufferie par l'installation de modules gaz en remplacement des chaudières prévues initialement avec variante pour circuit indépendant des locaux salle polyvalente et bibliothèque pour un montant de 12 420 F H.T. soit T.T.C. 14 605 F 92,
 - . installation d'un caisson d'extraction VMC des locaux, équipé d'un moteur à 2 vitesses, pour un montant H.T. de 3 220 F, soit T.T.C. 3 786 F 78,
 - . réalisation de canalisations d'eau chaude et froide en tube cuivre, pour un montant de 1 560 F T.T.C.
- autorise le Maire à signer avec l'entreprise CRACCO, un avenant pour les travaux et dépenses sus-indiqués.